



# ANTHRAVAC

## VACCIN MONOVALENT, VIVANT SPORULÉ POUR L'IMMUNISATION ACTIVE DES BOVINS, OVINS ET CAPRINS CONTRE FIÈVRE CHARBONNEUSE (ANTHRAX).

### SUSPENSION INJECTABLE

#### COMPOSITION

ANTHRAVAC est un mélange en proportions convenables de spores viables de *Bacillus anthracis* (Souche non capsulée et avirulente : Sterne 34F2) et de sérum physiologique glycérimé auquel de la saponine est ajouté comme adjuvant de l'immunité. Il est recommandé pour l'immunisation active de la fièvre charbonneuse chez les ruminants (Anthrax).

#### PRINCIPE ACTIF :

1 ml du vaccin contient :

- Suspension de Spores viables de *Bacillus anthracis* (Souche Sterne 34F2)  $\geq 10^7$  spores

#### EXCIPIENTS :

- **Adjuvant** : Saponine : 2%
- **Ajusteur de tonicité et de volume** : Eau physiologique glycérimée (Eau pour préparation injectable + 8,5 mg NaCl + glycérine), QSP 1 ml ;

#### INDICATIONS

**Anthravac** est un vaccin monovalent, vivant et sporulé, dans une solution saline glycérimée et mélangée à la saponine comme adjuvant de l'immunité pour la prévention par immunisation active des ruminants contre la fièvre charbonneuse engendrée par *Bacillus anthracis*.

#### CONTRE-INDICATIONS

- Ne pas opérer la vaccination au même point qu'une vaccination antérieure récente.
- Ne pas vacciner simultanément contre la brucellose ou contre la fièvre aphteuse, espacer les interventions d'une dizaine de jours.
- L'utilisation massive d'antibiotiques sur des animaux vaccinés depuis moins de quinze jours peut s'opposer à l'établissement de l'immunité.
- En milieu contaminé : Exclure tout animal malade ou hyperthermique de la vaccination.

#### MISES EN GARDE PARTICULIÈRES À CHAQUE ESPÈCE CIBLE

En raison de la sensibilité particulière vis-à-vis des injections, éviter de vacciner les chèvres gestantes. Aucune précaution spéciale n'est à prendre pour les femelles en période de lactation.

## PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'EMPLOI CHEZ L'ANIMAL

- Utiliser le produit en suivant les instructions d'utilisation ;
- Agiter vigoureusement le flacon avant l'emploi ;
- Ne vacciner que les animaux en bonne santé ;
- Respecter les conditions d'aseptise habituelles ;
- Utiliser du matériel d'injection stérile et dépourvu de toute trace de désinfectants ;
- Désinfecter avec soin le lieu d'inoculation et éviter tout traumatisme intempestif ;
- Changer fréquemment les aiguilles utilisées pour l'injection ;
- Éviter d'injecter le vaccin à température trop basse ; il est recommandé de sortir le flacon du réfrigérateur quelques heures avant utilisation.
- Se méfier en milieu fortement contaminé, des localisations d'infections générales chez des porteurs apparemment sains.
- Opérer de préférence sur des animaux apparemment sains.

## PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR LA PERSONNE QUI ADMINISTRE LE MÉDICAMENT AUX ANIMAUX

- Le port de gant et de lunettes est souhaitable,
- En cas d'injection accidentelle du vaccin à l'homme, une consultation médicale est nécessaire même si la souche utilisée (Sterne 34F2) n'est pas pathogène pour l'Homme.
- Il est indispensable de désinfecter chimiquement ou par la chaleur les contenants vides ou non utilisés, il en est de même pour tout le matériel utilisé lors de la vaccination.

## AUTRES PRECAUTIONS

SO

## EFFETS SECONDAIRES

- Très rarement un choc anaphylactique est observé chez les animaux sensibilisés. Dans ce cas, administrer immédiatement un traitement approprié.
- Une réaction œdémateuse locale et bénigne peut être observée chez l'animal vacciné sans aucune répercussion sur son état général, elle disparaîtra en quelques jours.

## UTILISATION EN CAS DE GRAVIDITE ET / OU DE LACTATION

Pour obtenir une quantité suffisante d'anticorps dans le colostrum, une deuxième injection devrait être faite 2 à 8 semaines avant la date attendue de mise bas.

Éviter en outre le stress des femelles gestantes.

## INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES ET AUTRES FORMES D'INTERACTIONS

Puisque la réponse immunitaire vis-à-vis de la fièvre charbonneuse dépend de la multiplication des spores après l'injection, l'administration de médicaments antibactériens devrait être évitée quelques jours avant et jusqu'à 2 semaines après la vaccination.

## MODE, VOIE (S) D'ADMINISTRATION ET POSOLOGIE

### POSOLOGIE

UNE DOSE VACCINALE CORRESPOND À :

Espèce	Dose (ml)
Bovins	1
Ovins et caprins	0,5

### VOIE D'ADMINISTRATION

Par voie intradermique au pli caudal à la base de la queue ou par voie sous-cutanée, sur l'encolure juste avant l'épaule pour le bovin et en arrière du coude pour les ovins et les caprins.

### PROGRAMME DE VACCINATION

**1- Primo vaccination :** une injection à partir de **1 mois** d'âge.

**2- Rappel :** Au plus tard 1 an après la dernière vaccination.

- Dans les régions où l'anthrax est présent, il est fortement recommandé de revacciner chaque année environ 4 semaines avant la période d'apparition habituelle de la maladie.
- En cas de déclaration de la maladie, il est recommandé d'instaurer la vaccination pour l'ensemble des animaux ne montrant pas de symptômes cliniques. En effet, même si cela ne protégera pas tous les animaux, la propagation de la maladie sera limitée. Les animaux montrant des symptômes cliniques doivent être isolés et une antibiothérapie spécifique sera instaurée, pour ce faire consulter un vétérinaire sanitaire.

## SURDOSAGE (SYMPTÔMES, CONDUITE D'URGENCE, ANTIDOTES) SI NÉCESSAIRE

Aucun effet indésirable autre que ceux mentionnés à la rubrique « effets secondaires » n'a été constaté après administration d'une double dose de vaccin.

## TEMPS D'ATTENTE

Nul.

## INCOMPATIBILITÉS

Aucune incompatibilité majeure n'a été identifiée.

## PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Le vaccin se conserve pendant 36 mois dans son emballage commercial, à l'abri de la lumière et à température comprise entre + 2°C et + 8°C; ne pas congeler.

Tout flacon entamé ne peut être réutilisé.

Tenir hors de la portée des enfants, des personnes non informées et d'animaux.

## PRÉSENTATION (S):

- Flacon de 50 ml
- Flacon de 100 ml
- Flacon de 125 ml
- Flacon de 250 ml
- Flacon de 500 ml
- Boite en polystyrène de 10 flacons de 50 ml

## PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE LORS DE L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS OU DE DÉCHETS DÉRIVÉS DE L'UTILISATION DE CES MÉDICAMENTS :

Tout médicament vétérinaire non utilisé ou déchet dérivé de ces médicaments doit être éliminé conformément aux exigences locales.



**USAGE VÉTÉRINAIRE.  
A NE DÉLIVRER  
QUE SUR ORDONNANCE.**

SOCIÉTÉ DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES - BIOPHARMA



Avenue HASSAN II, CYM - B.P.4569 - Rabat-Akkari. Maroc.



+212 537 693 632 | +212 537 691 689



+212 537 695 053 | +212 537 691 692



info@biopharma.ma



www.biopharma.ma